



**C'EST AU
PROGRAMME
DU 38**

P. 4

**ULTRASON
ACADEMY**

P. 6

**BUDGET
COMMUNAL
2023**

P. 7

**L'IMMUNITÉ PAR
L'ALIMENTATION**

P. 8

**TUTORAT
CQFD**

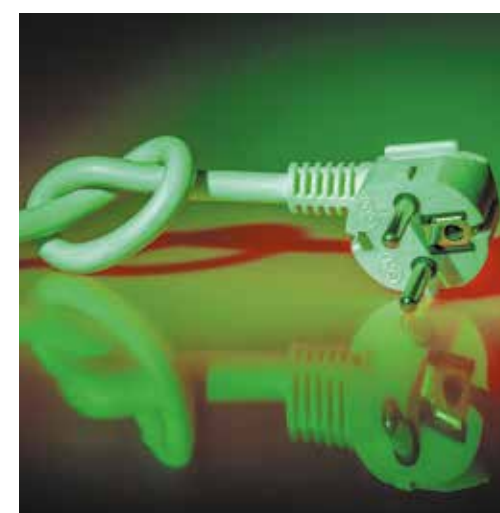
P. 10

**ALLÉGER VOTRE
VOTRE FACTURE**

P. 11

**LA VILLE DE GENAPPE
VOUS SOUHAITE UNE
BELLE ANNÉE 2023!**

**PRENEZ SOIN DE VOUS
ET SOYEZ HEUREUX!**





LE MOT DU BOURGMESTRE



Comme chaque année, le mois de décembre s'est clôturé par l'approbation du budget par le conseil communal. C'est un acte important dans la gestion de la commune puisqu'il nous permet de fonctionner pendant les 12 mois qui viennent. Comme chaque année, nous recherchons dans notre budget un équilibre entre une gestion prudente et un investissement nécessaire dans les différents secteurs de la vie communale, en fonction de nos objectifs politiques et de notre Programme stratégique transversal.

Travaux de voirie, travaux dans les écoles, réseau de chaleur, mobilité douce, vous trouverez dans ce journal une présentation des grands axes de nos investissements et des principaux chiffres de ce budget 2023.

Vous trouverez également une explication sur les taxes communales qui, dans leur grande majorité, restent inchangées alors que la Ville, comme tout le monde, doit faire face à de nombreuses augmentations de ses coûts. C'est donc une excellente nouvelle pour nous tous !

Parmi les croissances des coûts, il y a bien sûr l'augmentation des frais d'énergie qui s'envolent depuis plusieurs mois. Dans ce journal, vous trouverez un article qui reprend l'ensemble des mesures qui ont été décidées pour aider les familles à supporter ces augmentations. N'hésitez pas à en prendre connaissance et à aller chercher les aides auxquelles vous avez droit.

Le budget est toujours accompagné d'un rapport d'activité qui présente plusieurs chiffres sur l'activité des différents services communaux. Une véritable mine d'or qui vous donne une foule d'informations dont par exemple les chiffres d'augmentation de la population puisqu'en 2022 nous avons accueilli 1336 nouveaux habitants et 153 naissances contre 922 départs et 116 décès. Nous comptons donc 15610 habitants au 1er janvier 2022.

Pour une lecture plus complète, vous trouverez ce document sur le site internet de la Ville.

Pour une information complète encore, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous allez recevoir dans les tous prochains jours la nouvelle version du « guide communal » qui présente l'ensemble des services publics présents sur le territoire (administration communale, CPAS, zone de police, maison de l'emploi...) mais aussi les écoles, les associations et l'ensemble des commerces de l'entité. A conserver précieusement et à consulter régulièrement pour faire vivre les commerces locaux !

Enfin, je termine ces quelques lignes par vous présenter à toutes et tous, au nom du Collège et du Conseil communal, mes meilleurs vœux pour une très belle année 2023 : je vous la souhaite douce, heureuse, pleine de joie et de découvertes, sereine et active, dans une commune où il fait bon vivre !

Gérard Couronné
Bourgmestre



LES ENGAGÉS



Benoît Huts, Echevin, Olivier Mainfroid et Sandra Donny, Conseillers communaux, Nathalie Rucquoy Conseillère au CPAS et le Comité « Les Engagé.e.s » de Genappe vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Ils ont le plaisir de vous inviter à leur soirée des Vœux qui se tiendra à la salle de Glabais le vendredi 20 janvier 2023. A partir de 18 heures, ils vous accueilleront afin de découvrir les archives électorales de notre parti (Expositions d'an-

ciennes photos, affiches, tracts électoraux datant d'avant la fusion des communes ...). A 19 heures 30, présentations des vœux suivie du drink de l'amitié.
Informations :
Yves RENARD, Président
0474/97.77.67



ECOLO GENAPPE

2023 et un premier rendez-vous proposé par Ecolo Genappe

En ce début d'année, nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur pour l'année à venir. 2022 a été difficile pour beaucoup entre fin de pandémie, crise énergétique internationale et difficultés sociales croissantes. Nous savons que le chemin vers un avenir durable et équitable ne sera pas facile, mais nous sommes prêts à relever ce défi ensemble. Nous croyons que nous pouvons créer une communauté plus durable, plus résiliente et plus juste pour tous.

Côté bonnes nouvelles... le groupe Ecolo Genappe, est heureux de constater les progrès accomplis récemment par la région wallonne pour soutenir la biodiversité. La mise en place du programme "Yes we plant" avec plus d'un million d'arbres et 2.400 km de haies plantés ainsi que la création des deux premiers parcs nationaux de Wallonie et l'extension de 1500ha des réserves naturelles sont des réalisations qui nous réchauffent le cœur !

A Genappe aussi nous devons mettre en place des initiatives car il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la biodiversité de notre commune et préserver notre milieu de vie pour les générations futures. C'est pourquoi, nous vous invitons à nous aider à relever notre défi

local de planter 1000m de haies sur la commune avant la fin de la législature.

Avec deux premières plantations sur Bousval et Glabais, nous en sommes à 400m ! Rejoignez-nous pour planter une troisième haie le 12 février prochain. Les haies ont de nombreux avantages environnementaux. Tout d'abord, elles contribuent à la biodiversité en offrant un habitat et une source de nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes et de petits mammifères. Elles peuvent également servir de barrières naturelles pour protéger les champs du vent et du froid ou encore des pesticides. Elles stockent du CO2 et peuvent également servir de barrières naturelles contre les inondations en retenant l'eau de pluie et en la libérant lentement dans le sol. Enfin, les haies peuvent offrir une belle vue et une touche de couleur à un paysage, en particulier lorsqu'elles fleurissent au printemps ou en été.

Cette action de février sera l'occasion de montrer notre engagement pour l'environnement et de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de la biodiversité.

Nous vous souhaitons encore une fois une très belle année et nous espérons vous voir nombreux le 12 février pour planter cette haie. Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour connaître l'horaire et le lieu de cette plantation.



ENSEMBLE

2023...

Formons le vœu que la communauté genappienne trouve le chemin de la solidarité et de la cohésion en cette année qui démarre avec l'accueil de nouveaux résidents en quête d'un statut en Belgique.

Une belle dynamique va se mettre en place. Les partenaires publics et associatifs sont en train de se mobiliser. Ensemble nous ferons de notre belle commune une terre d'accueil et de partage. Le groupe ENSEMBLE sou-

haite également qu'une réelle participation empreinte d'écoute, d'échanges et de communication se renforce à Genappe. Osons souhaiter à chacun.e une année où le bien être sera au rendez-vous.

Rejoignez-vous : ensemble.genappe@gmail.com - https://www.facebook.com/genappeensemble - 0472/07.07.17





COLLÈGE COMMUNAL



Gérard COURONNÉ
Bourgmestre

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h sur rendez-vous: 067/79.42.48 - 0475/42.70.17 gerard.couronne@genappe.be

Attributions: Etat-civil, Sécurité, Police, Partenariat Locaux de Proximité (PLP), Personnel, Finances et budget, Economie, Coordination dans l'exécution du Plan Stratégique Transversal et de la déclaration de politique générale, GAL (groupe d'action locale), Plan Communal de Développement Rural (PCDR), Information et communication, Cultes, Laïcité, Commune hospitalière



Stéphanie BURY
1^{ère} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.06 - 0477/46.72.14 stephanie.bury@genappe.be

Attributions: Enseignement, ATL (Accueil extrascolaire), Ecoles des devoirs, Petite enfance, Conseil Communal des enfants, Place aux enfants, PCS (Plan de Cohésion Social), Agriculture, Participation citoyenne et volontariat, Jumelage, Egalité des chances, Santé, Informatique, Transition Numérique et Smart City



Carine MESSENS
2^{ème} Echevine

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi sur rendez-vous: 067/79.42.04 - 0474/97.63.43 carine.messens@genappe.be

Attributions: Urbanisme, Aménagement du territoire, Rénovation urbaine, Mobilité



Hector TUBIERMONT
3^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 18h30 à 19h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.03 - 0475/82.05.23 hector.tubiermont@genappe.be

Attributions: Sports, Gestion des installations sportives et infrastructures de quartier, Festivité et gestion du matériel, ASBL des salles communales, Seniors, Repair café, Bien-être animal, Entretien des bâtiments communaux



Benoît HUTS
4^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h30 à 18h30 ou sur rendez-vous: 067/79.42.05 - 0474/79.76.96 benoit.huts@genappe.be

Attributions: Mouvements de jeunesse et Maison des jeunes, Plaines de vacances, Été solidaire, Bibliothèques, Tourisme, Commerce, Emploi, Associations patriotiques, Intergénérationnel, Territoire de mémoire, Petit patrimoine populaire et historique, Environnement et transition environnementale, Gestion des cours d'eau et dossiers inondations, Aménagement et entretien des espaces verts



Rembert VAN DAMME
5^{ème} Echevin

Permanences: À l'Hôtel de Ville sur rendez-vous: 067/79.42.69 - 0475/26.32.19 rembert.vandamme@genappe.be

Attributions: Travaux (voiries et propriétés communales), Régie, Charroi communal, Aménagement et entretien des espaces publics, Propreté, Entretien des Cimetières



Vincent GIRBOUX
Président du CPAS

Permanences: Au CPAS, le jeudi de 14h à 16h sur rendez-vous au 067/64.54.50 .
À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h à 18h30: 067/64.54.50 - 0473/88.11.90 vincent.girboux@genappe.be

Attributions: Culture, Centre d'expression et de créativité, Académie de Musique, Logement, Transition Énergétique

DÉCISIONS DU CONSEIL 20/12/2022

Affaires générales :

- Prise d'acte du Rapport de synthèse 2022 relatif à la situation de l'Administration et des affaires de la Ville - Période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 -
- Approbation de la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 6 décembre 2022 relative à la deuxième modification budgétaire du budget de l'exercice 2022.
- Approbation de la décision du Conseil de l'Action Sociale concernant la modification du statut administratif- accès par promotion au grade A1SP Attaché chef du service social.

Agriculture :

- Fixation du tarif du voyage "partage d'expérience" organisé par la Commission culture dans la région de Saint-Hubert le 21 mars 2023 à 50 €, transport + visites + repas de midi compris

Enseignement :

- Adoption du règlement de travail pour le personnel des écoles communales

Finances :

- Prise d'acte de l'octroi et du contrôle de l'utilisation du subside extraordinaire 2021 octroyé au Centre culturel de Genappe dans le cadre des fêtes Louis XI.
- Octroi d'une subvention de 1.000 € à l'association "Le Baïne" (Ex : Colombier) à la suite du challenge mobilité.
- Octroi d'un subside de 50.000 € à la SPRL HD Aquasports. Cette subvention est prévue pour financer partiellement la construction du bassin de natation situé à la Plaine communale à Genappe et pour en assurer l'accessibilité au public lors de sa gestion et de son exploitation par la sprl HD Aquasport, ;
- Fixation du montant de la dotation communale à la Zone de secours du Brabant wallon à la suite de l'établissement de son budget pour l'exercice 2023, au montant de 473.960,18 €
- Fixation du montant de la dotation communale à la zone de police Nivelles/Genappe pour le budget 2023, au montant de 2.227.333 €.
- Approbation du budget 2023 du CPAS. Celui-ci présente un total de 7.361.307,97 € de dépenses à l'exercice propre pour un montant de 7.211.307,97 € de recettes. La dotation de la Ville s'élève à 2.080.404 €.
- Approbation de la proposition du budget communal 2023
- Approbation du compte 2021 de la fabrique d'église de Ways. Les dépenses se sont élevées à 19.641,76 € - Les recettes se sont élevées à 19.487,21 € Le compte présente un mali de 645,71 € après correction.
- Approbation du budget 2023 de la fabrique d'église de Vieux-Genappe. Les recettes sont prévues pour 37.039,74 € Les dépenses sont prévues pour 37.039,74 € ; La part communale s'élève à 13.749,37 € après correction.

Intercommunale :

- Approbation de l'ordre du jour et de la convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'in BW SCRL du 21 décembre 2022

Règlements complémentaires de circulation :

- Modification de signalisation de l'îlot de la rue Bâti du Grand Bernard, au débouché de la rue Croix Hustin permettant de le franchir par la gauche ou par la droite.
- Suppression d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR), à l'Avenue de l'horizon, 48 à Bousval permettant la création d'une place de stationnement
- Création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée à l'Avenue des combattants à Bousval
- Réalisation d'une zone d'évitement à la rue de Bruxelles, à hauteur du n°153E à Vieux-Genappe
- Modification de la signalisation de la piste cyclo-piétonne situé à la rue Longchamp à Baisy-Thy
- Instauration d'une zone 30 renforcée par la pose de coussins (type 30km/h) entre la rue Hergé et le numéro 1 de la rue de Ferrière
- Approbation du placement d'un dispositif ralentisseur et de limitation de la vitesse à 50km/h au carrefour formé par la Route de Lillois et Le Petit et le Grand Foriest à Vieux-Genappe.

Population - Etat Civil :

- Approbation du Règlement « Cimetières »

Travaux :

- Ratification d'une modification des conditions d'un marché de travaux pour l'installation de 2 nouveaux paniers de basket relevables à la salle omnisports de Genappe -

Urbanisme :

- Approbation du projet d'acte pour l'acquisition gratuite pour cause d'utilité publique d'une parcelle sise en lieu-dit "Village" à 1470 Bousval, dans le cadre de la rénovation de la place située devant la salle Gossiaux à Bousval.
- Approbation de noms de nouvelles voiries créées dans le cadre de la seconde phase du projet I-Dyle au Pavé Saint-Joseph. Les noms retenus sont : - Rue de la Raffinerie, - Rue des Betteraviers, - Rue des Bassins
- Approbation du projet d'acte de vente de la parcelle sise rue du Centre à Loupoigne, cadastrée section C n°198 Y et accord sur la jouissance à perpétuité de l'excédent de voirie se situant à l'arrière du terrain.

Zone de police :

- Approbation de la Convention tripartite relative au réseau de caméras de surveillance urbaine. Les frais de maintenance à charge de Genappe sont évalués comme suit : 2022 : 15.000 € - 2023 : 7500 + 5000 €

QUOI DE NEUF AU 38, CARREFOUR CULTUREL ?

Comme chaque début de saison, l'équipe du 38 est de retour avec un programme d'activités qui sent bon la rencontre.

Jeunesse, créativité, patrimoine ou culture,

nos domaines d'activités sont aussi variés que le sont vos plaisirs ! Au cours de ce semestre, nous ferons un zoom sur la slow fashion. À une époque où diverses crises traversent et bouleversent notre quotidien,

nous allons nous questionner, sans se culpabiliser, sur nos habitudes et modes de vie, en mettant en avant des alternatives pour, par exemple, s'habiller de manière plus respectueuse de l'environnement et

plus économique pour nos portefeuilles... Bonne découverte !
PETIT RAPPEL : dorénavant, toutes les réservations à nos activités se font en ligne via www.le38.be (rubrique agenda).



Du 21/01 au 17/06

ATELIERS 2.0

Des rencontres pour les personnes âgées désireuses d'en savoir un peu plus sur les trucs et astuces de la technologie... Une fois par mois au 38. RDV sur www.le38.be pour découvrir les dates. Gratuit. Sur réservation.



Du 03/02 au 13/02

PETITES GALERIES

Les Petites Galeries offrent l'opportunité à de jeunes artistes d'exposer leurs travaux. En février, ce sont les oeuvres d'Ugo Amand qui investiront les murs du 38. Vernissage le vendredi 03/02 à 18h. Gratuit !



MARDI 28/02

KIDS PARTY - CONCERT

Une soirée 'parents interdits' qui donnera l'occasion aux 6-12 ans de découvrir Daddy Cookiz, roi du beatmaking et du sampling. Au menu: musique, rires, soupe et hot-dog! Au 38. De 18h à 19h30. 3€. Sur réservation.



JEUDI 02/03

SCÈNE SLAM

En mars 2023, slameurs et slameuses débarqueront à nouveau sur la scène du 38 pour nous livrer des textes poignants, percutants et intenses. Atelier de création slam de 17h à 19h, scène publique à 20h. Gratuit ! Sur réservation.



DIMANCHE 05/03

BALADE HOUTAIN

Parsemé de belles fermes, ce village agricole ne manque pas de cachet ! Venez le découvrir lors d'une visite guidée... Départ à 10h en face de la Boulangerie Bourgeois, retour à 11h30. 5€/adulte, 3€/enfant. Sur réservation.



JEUDI 09/03

CINÉ-CLUB « LADY BIRD »

Dans le cadre de la journée des droits de la femme, découvrez « Lady Bird » de Greta Gerwig, l'histoire d'une femme qui se bat pour ne pas ressembler à sa mère... + Débat animé par PACAGE « Être femme en 2023 ». À 20h. Au Monty. 5€. Sur réservation.



JEUDI 16/03

CONFÉRENCE JEUNESSE

Venez découvrir les résultats de l'enquête « Que veulent (nous dire) les jeunes ? » réalisée auprès de 350 jeunes dans le cadre des projets jeunesse du territoire du Pays des 4 Bras... À 20h. Au 38. Gratuit ! Sur réservation.



SAMEDI 19/03

GENAPPE AUTOUR DU MONDE

En mars, le 38 ouvrira à nouveau grand ses portes aux Genappiens, afin d'éveiller leurs sens à d'autres cultures et au monde. Une journée dédiée à la rencontre de l'autre. Programme complet à suivre. Gratuit !



22/03 et 26/03

FESTIVAL MIKMAK

En 2023, MIKMAK, le Festival de la marionnette en Brabant wallon, débarquera à nouveau à Genappe avec deux rendez-vous familiaux, autour de la marionnette et du théâtre d'objets. Programme complet à suivre !



JEUDI 06/04

CINÉ-CLUB « LES SOUVENIRS »

Dans ce film de Jean-Paul Rouve, Romain, 23 ans, rêve d'être écrivain. Sa grand-mère s'échappe de sa maison de repos qu'elle déteste. Il part à sa recherche quelque part dans ses souvenirs... Le film sera suivi d'un débat. À 20h. Au Monty. 5€. Sur réservation.



SAMEDI 08/04

LE 38 À BAISY-THY !

En avril, l'équipe du 38 sera présente à Baisy-Thy pour une programmation résolument familiale ! À 9h30 et 11h : moment joyeux pour les bébés par 'Lily et Compagnie'. À 10h15 : balade spéciale kids. Rendez-vous à la place d'Hattain. Détails à suivre. Sur réservation.



DIMANCHE 16/04

MARCHÉ DE L'ILLUSTRATION

Pour ce premier marché, artistes et collectifs issus de l'illustration et de l'édition seront rassemblés autour du petit format : livres, cartes postales, stickers, fanzines... + expo « Créa-Lisons » au 38, réalisée par six classes de Genappe et de Villers-La-Ville. Détails à suivre !



JEUDI 20/04

DOCU « BÉBÉS »

Le film de Thomas Balmès retrace une année dans la vie de bébés issus de quatre pays (Namibie, Mongolie, Japon, USA) du jour de leur naissance à leurs premiers pas. À 20h. Au 38. 5€ au profit d'Inkra International.



DIMANCHE 23/04

MARCHE ADEPS

Cette année venez à nouveau profiter d'une balade de 5, 10, 15 ou 20 km dans la cité du Lothier, au départ du jardin du 38. Challenge nature et jeu ludique pour les enfants ! Bar et petite restauration. De 8h à 17h.



JEUDI 04/05

SCÈNE SLAM

Même concept qu'en février 2023 : un atelier de création de slam (17h-19h) et une scène publique (20h) pour vous permettre de vous exprimer. Gratuit ! Au 38. Sur réservation.



DIMANCHE 07/05

ROLLER PARADE

Le retour de la désormais célèbre roller-parade aura lieu en mai ! Dépoussiérez vos rollers, chaises roulantes, vélos ou skateboards et rejoignez-nous à la rue de la station pour un tour sportif et musical dans la cité du Lothier ! Détails à suivre.



DIMANCHE 14/05

BALADE À BOUSVAL

Des pavés, de la forêt, un vignoble et de magnifiques fermes brabançonnaises, voilà autant de choses que l'on vous fera le plaisir de (re)découvrir ! Rendez-vous sur la place communale à Bousval. 5€/adulte, 3€/enfant. De 10h à 11h30. Sur réservation.



DU 18/05 au 28/05

ZOOM SLOW FASHION

Spectacle, vide dressing, documentaire, ateliers... pendant 10 jours, nous mettrons le focus sur les dérives de la fast fashion, tout en mettant en avant des alternatives pour s'habiller de manière plus respectueuse de l'environnement. Détails à suivre.



Du 02/06 au 04/06

EXPO DES LÉZ'ARTS

L'exposition de fin d'année du CEC est le rendez-vous incontournable du printemps ! L'occasion de découvrir le travail réalisé au sein des différents ateliers par les petits et les plus grands. Différents moments festifs viendront ponctuer le week-end.



SAMEDI 10/06

CINÉ-CLUB « GREASE »

Cette comédie musicale culte portée par Olivia Newton-Jones et John Travolta retrace l'histoire d'amour de Danny Zuko et Sandy Olsson. La projection sera suivie d'une vraie soirée années 60 ! À 20h au Monty. 5€. Sur réservation.



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

DES COSTUMES
POUR LOUIS XI

En vue des Journées Louis XI qui auront lieu en septembre 2023, nous lançons un appel aux bénévoles !

Sous les mansardes du 38, les couturières ont déjà commencé à s'activer pour vous confectionner des costumes médiévaux...

Que vous ayez des talents en couture ou que vous soyez simplement curieux.se d'apprendre les

techniques, vous êtes les bienvenus.e.s à l'atelier couture !

Les rencontres ont lieu chaque semaine, chaque lundi de 10h à 12h et samedi de 13h à 16h au 38 au 38, Carrefour culturel.

Des questions ?

Damien est là pour y répondre au 067/77.16.27 ou à damien@le38.be



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

UN CENTRE CROIX-ROUGE À GENAPPE :
UNE MISE À L'ÉPREUVE ?

Genappe accueille un nouveau centre Croix Rouge pour personnes réfugiées. À quoi devons-nous nous attendre ? En quoi et comment sommes-nous mis à l'épreuve par l'arrivée de migrants dans notre pays, dans notre commune ? Quelles sont les réalités qui se cachent derrière cette arrivée ? Et qu'est-ce qu'un migrant, un réfugié ou un demandeur d'asile ? Le 38 et ses partenaires souhaitent vous aider à y voir plus clair.

Le 18 janvier 2023, des spécialistes seront présents à la Salle du Conseil communal de l'Espace 2000 pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser.

Le programme :

18h30 Sandwich + mot d'accueil
18h45 : Introduction
19h à 21h : Conférence - Débat
21h : Drink
21h 30 : Clôture

La soirée est gratuite mais pensez à réserver vos places sur www.le38.be, rubrique agenda. Un événement organisé par le 38 en collaboration avec la Ville de Genappe, le CRIBW, Laïcité Brabant wallon.

Informations :

Conférence-débat
Un Centre Croix-Rouge à Genappe : une mise à l'épreuve ?
Mercredi 18 janvier 2023 de 18h30 à 21h30 dans la Salle du Conseil communal

Gilson André SA

Toutes assurances – Toutes compagnies

Placements

Rue de Ways, 51 - 1470 Genappe

Tél.: 067/79.46.46

E-mail: assurances.gilson@portima.bewww.assurancesgilson.be

N° FSMA 14169 A



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

Les Jardins
de Quentin

Création & aménagement de jardins

Terrassement et nivellement
Allées de garage et chemins d'accès
Terrasses et abords de piscine
Murets de soutènement et escaliers
Clôtures et palissades
Taille, élagage et abattage
Tonte, plantations et entretien



Quentin Vanbellinghen

0494/98.06.18 - info@lesjardinsdequentin.bewww.lesjardinsdequentin.be

LE 38 CARREFOUR CULTUREL

AU CINÉ-CLUB : « LA CHASSE »

Le début de l'année 2023 voit le retour du ciné-club citoyen, dynamique initiée il y a quelques années par le 38, Carrefour culturel et le Monty, en partenariat avec des citoyens de Genappe investis dans le choix de la programmation.

Ces rendez-vous ciné reprendront le jeudi 2 février 2023, avec le film danois « La chasse », réalisé par Thomas Vinterberg. La projection sera suivie d'un débat en lien avec la thématique du film.

L'histoire

Après un divorce difficile, Lucas, quarante ans, a trouvé une nouvelle petite amie, un nouveau travail et il s'applique à reconstruire sa relation avec Marcus, son fils adolescent. Mais quelque chose tourne mal. Presque rien. Une remarque en passant. Un mensonge fortuit. Et alors que la neige commence à tomber et que les lumières de Noël s'illuminent, le mensonge se répand comme un virus invisible. La stupeur et la méfiance se

propagent et la petite communauté plonge dans l'hystérie collective, obligeant Lucas à se battre pour sauver sa vie et sa dignité.

Informations :

Ciné-club citoyen
« La chasse » de Thomas Vinterberg

Le 2 février 2023 au MONTY
À 20h – 5 €
Réservation indispensable sur www.le38.be, rubrique agenda.



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

UN APÉRO POUR SE SOUHAITER
LES BONS VŒUX ENTRE VOISINS !

Vendredi 20 janvier 2023, venez profiter d'une soirée conviviale sur la place de Vieux-Genappe, un moment de rencontre organisé par et pour les habitants du village, dans le cadre du projet « HABITER Vieux-Genappe ». Envie de rencontrer d'autres

habitants ou de venir boire un verre entre voisins ? Nous vous donnons rendez-vous à 19h devant l'église de Vieux-Genappe.

Au programme : de la soupe, du vin chaud (du cacao pour les petits loups), de la musique et

un casse-croûte préparé par la taverne « Le Vieux-Genappe ». Il n'en faut pas plus pour commencer l'année en beauté !

Gratuit, offert par le 38, Carrefour culturel. Sans réservation !

KIDS CONCOURS :
DESSINE VIEUX-GENAPPE !

Tu as entre 4 et 14 ans ?

Complète, colorie et embellis la place de Vieux-Genappe, en partant du dessin à télécharger sur le www.le38.be, rubrique agenda (sur la page

de l'événement du 20 janvier).

Le jour de l'apéritif, tous les enfants qui apporteront leurs dessins recevront un petit cadeau. Un dessin sera tiré au

sort et le ou la gagnant.e remportera un repas pour deux personnes à la taverne « Le Vieux-Genappe ». Bonne chance !



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

UN REPAS ZÉRO DÉCHET

Le mercredi 8 février 2023, l'équipe du 38 mettra les petits plats dans les grands pour vous cuisiner un savoureux souper, cuisiné sans gaspillage. Quelques activités ludiques autour du sujet ponctureront la soirée... Et pour être dans le thème de la soirée, habillez-vous en seconde main ! Si vous ne possédez pas de vêtements chinés, quelques pièces seront mises à votre disposition.

Réfléchir à la gestion de nos déchets est un bon début pour éviter le gaspillage alimentaire. Avant de jeter, il est toujours bon de réfléchir à la façon de transformer un produit. Même si un ingrédient n'est plus « beau », il reste savoureux ! Il suffit souvent de quelques gestes simples pour arrêter de jeter de la nourriture à la poubelle.

Des recettes faciles, originales

existent pour utiliser les restes de repas : bouillons maison, pickles, pesto, pain perdu, tartes, croquettes et gratins... Ne jetez plus rien !

Informations :
Repas zéro déchets
À 19h30 au 38, Carrefour culturel
Prix : 12€
Réservation indispensable sur www.le38.be, rubrique agenda.



ASSOCIATION

GENAPPE, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE VOIX !

Vous adorez la musique et vous êtes passionné•e par Genappe et sa région ? Pourquoi ne pas devenir animateur ou animatrice radio pour représenter VOTRE ville à la radio, sur les réseaux sociaux et lors d'événements ?

L'Ultrason Academy est une école de la radio 100% pratique pour devenir animateur ou journaliste. En plus de vous voir confier une émission chaque semaine, vous deviendrez un véritable ambassadeur ou une véritable ambassadrice de Genappe ! Comment ? En annonçant des événements, en parlant d'actualités, voire en venant présenter vos émissions radio depuis des festivités près de chez vous. L'an dernier, le studio mobile d'Ultrason est sorti 15 fois dans la région, en ce compris lors des événements suivants à Genappe : Tous à roulettes, le marché des producteurs locaux, le Kingdom Festival, la journée portes ouvertes de la Police, le Salon

action bas carbone ou encore très récemment le marché de Noël.

L'académie a l'avantage d'avoir été créée par la radio Ultrason, dont les studios nivellois sont facilement accessibles en voiture ou transport en commun depuis Genappe. Une fois admis•e, vous serez placé•e derrière un micro en moins d'un mois et vous animerez chaque semaine en fin de journée ou le week-end ! De plus, pour vous aider à évoluer rapidement, vous serez encadré•e par une équipe de coachs expérimentés qui, pour la plupart, bénéficieront d'un parcours de taille sur des réseaux de radio !

L'expérience vous tente ? Postulez avant le mercredi 25 janvier sur www.ultrasonacademy.be.



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

STAGES DE CARNAVAL ET PRINTEMPS AUX LÉZ'ARTS

Au 38, les Ateliers du Léz'arts, les formules s'inventent, se brassent et se réinventent pour vous proposer chaque saison des stages qui vous séduisent... Nous cherchons comment amener au mieux chacun à se sentir créatif, à mêler plaisir et apprentissage technique, comment

s'ouvrir à la fois aux beautés extérieures et cultiver vos univers intérieurs. Aux ateliers du léz'arts, nous aimons inventer, rire et cultiver l'émulation du groupe, mais surtout, nous aimons voir s'épanouir chacun !

En janvier, quelques places sont

ouvertes pour rejoindre nos ateliers hebdomadaires...

Retrouvez l'offre sur www.le38.be, ainsi que le programme des stages de Carnaval et de printemps. Nouveau : les inscriptions se font en ligne, sur www.le38.be, rubrique agenda !



LE 38 CARREFOUR CULTUREL

VISITE GUIDÉE DU VILLAGE DE LOUPOIGNE

Avec son cœur rural remarquablement restauré, le village de Loupoigne est un incontournable pour les marcheurs et amateurs de paysages champêtres.

Suivez le guide et partez à la découverte de son histoire ! Rendez-vous le 5 février sur la Place de Nicolay. Le départ de la balade est prévu à 10h pour se terminer à 11h30. €5/adulte ; €3/enfant.

Informations :
Balade guidée de Loupoigne
Le dimanche 5 février à 10h
Départ de la Place de Nicolay, 1471 Genappe
Réservation obligatoire via www.le38.be, rubrique agenda.



optiqueradoux

Contrôle de la vue
Lentilles de contact
Appareils auditifs



Rue de Ways, 3
1470 Genappe



www.optiqueradoux.be
optique.radoux@skynet.be



067/77.29.33

MAISON TABURIAUX & FILS

Pompes funèbres • Funérarium
Salle de réception

Tél. 067 77 25 08
pftaburiaux@skynet.be
www.funeraillies-taburiaux.be

2, Rue Dellis
1470 Ways



ASSOCIATION

« SOUTENIR NOTRE IMMUNITÉ PAR LA NUTRITION RAISONNÉE IN® »

L'asbl « Soins et Santé à Genappe » organise une conférence avec le soutien de la Ville de Genappe.

La Nutrition Raisonnable IN® est une nouvelle manière de se nourrir qui prend soin de la santé de l'Homme et de la Planète, enseignée par le Scientific Institute for Intelligent Nutrition. Basée sur l'Alimentation Santé Durable et une vision holistique de la personne, elle permet d'optimiser notre Capital Santé et notre Capital Cerveau.

Notre système de défense

immunitaire étant en majorité localisé dans l'intestin, une bonne immunité peut être apportée par l'assiette, ainsi que par de petites habitudes de vie simples à mettre en place au quotidien.

La conférence, donnée par Marie-Claude Dubois, Conseillère en Nutrition Raisonnable IN®, vous apportera des pistes concrètes pour soutenir votre immunité.

Informations :

Le 9 février 2023 à 20 h, salle du Conseil Communal à l'Espace 2000.

Ouverte à tous, entrée gratuite.



LE BRABANT WALLON RÉCOMPENSE LES PROJETS ÉCO-INNOVANTS

La Province du Brabant wallon organise les « Trophées Incidences ». Ce concours récompense des projets éco-innovants initiés par des entreprises, des associations, des agriculteurs, des écoles ou des porteurs de projets.

Si vous développer un projet innovant qui favorise le développement durable, la réduction des effets de nos modes de production sur l'environnement ou encore d'utilisation plus efficace de nos ressources naturelles, vous pouvez vous inscrire au concours des "Trophées Incidences" du Brabant wallon dans l'une des cinq catégories suivantes : Entreprises, Secteur agricole, Secteur associatif, Secteur éducatif ou Porteurs de projets.

Ce concours s'adresse, selon la catégorie, aux indépendants, TPE, PME, entrepreneurs, par-

ticuliers, exploitants agricoles, start-up, services éducatifs.

Pourquoi s'inscrire au concours ? Vous bénéficiez d'une dotation financière pour vous aider dans l'élaboration de votre projet. Le Brabant wallon vous offre l'opportunité de présenter votre projet devant des experts réunis en 5 jurys et d'être ainsi reconnu dans l'écosystème innovant du Brabant Wallon.

Vous pourrez côtoyer de nombreuses personnes influentes qui pourront très certainement vous conseiller et partager leur expérience pour vous aider dans votre projet.

La constitution du dossier vous permettra de vous poser les bonnes questions quant aux aspects financiers, commerciaux et marketing de votre projet et ainsi, éventuellement de le com-

pléter.

Vous profitez d'une importante communication que le Brabant wallon met en place pour promouvoir cette action.

Informations :

Le dossier d'inscription doit être envoyé pour le 20 février 2023 au plus tard.

En téléchargeant le formulaire sur le site : www.tropheesincidences.be à remplir et à renvoyer soit par mail : economie@brabantwallon.be,

soit par courrier : Le Brabant Wallon - Direction d'administration de l'économie et du développement territorial - Service de l'économie et du commerce - Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre

Pour plus de renseignements : contactez le service de l'Économie et du Commerce : 010/68.66.42 ou economie@brabantwallon.be

L'asbl « Soins et Santé à Genappe » présente



Soutenir notre immunité par la Nutrition Raisonnable IN®

Lors d'une conférence le jeudi 9 février 2023 à 20h

Avec le soutien de la Ville de Genappe

Salle du Conseil Communal Espace 2000 à 1470 Genappe



Entrée gratuite

Conférencière :
Marie-Claude Dubois
Conseillère en Nutrition Raisonnable IN®



TOM-TOIT
TOITURE - CHARPENTE - ZINGUERIE

WWW.TOM-TOIT.BE
TOMTOIT@GMAIL.COM
GSM 0474/573.073

CHAUSSÉE DE NIVELLES 23
1472 VIEUX-GENAPPE



DISTRIBUTION DES SACS PRÉPAYÉS

Vous le savez, depuis plusieurs années, la Région wallonne impose aux communes de prévoir la fourniture de sacs prépayés dans la partie forfaitaire de la taxe immondices.

Le Collège communal reste perplexe par rapport à cette obligation qu'il trouve contradictoire avec le principe du pollueur payeur tant défendu par la Région wallonne. Il n'existe toutefois pas d'alternative pour les communes qui, si elles refusent cette imposition, se voient sanctionnées.

C'est ainsi que pour l'année d'imposition 2022, ce sont des

sacs verts (à destination des déchets organiques) prépayés qui seront distribués en fonction de la composition du ménage.

Le collège vous invite donc à venir récupérer votre/vos sac(s) vert(s) à l'Hôtel de Ville. Les ménages « isolés » recevront 1 sacs, les ménages de deux personnes recevront 2 sacs et les ménages de trois personnes et plus recevront 3 sacs.

Vous pouvez venir récupérer votre/vos sac(s) vert(s) entre le 16 janvier et le 30 mars à l'accueil de l'Hôtel de ville (Espace

2000,3) sur présentation de votre carte d'identité.

Attention ! Considérant qu'il s'agit de sacs prépayés, ces derniers ne vous seront octroyés qu'à condition d'avoir payé votre taxe immondices avant le 30 septembre 2022. Inutile, donc, de vous présenter pour l'enlèvement des sacs si vous n'êtes pas dans ce cas.

La mesure semblera sans doute aberrante à certains d'entre vous. Mais c'est la moins coûteuse et celle qui pousse le plus au tri que nous avons choisie puisqu'il fallait faire un choix !



FINANCES COMMUNALES: LE BUDGET 2023

Comme chaque année, le conseil communal, a approuvé le budget de l'année suivante. Ce document, annuel, est l'élément de base de la gestion communale.

Il contient toutes les estimations, les recettes et les dépenses projetées pendant l'exercice à venir. Cet outil de gestion traduit les intentions politiques que les autorités communales se proposent de concrétiser au cours de cette année, tant en termes de fonctionnement (budget ordinaire) qu'en termes d'investissements (budget extraordinaire).

Cette année pourtant, la confection du budget a été bien plus ardue que les années précédentes.

Jamais encore la Ville ne s'est trouvée confrontée à de telles augmentations de dépenses au service ordinaire qui s'imposent à elle : envolée des coûts de l'énergie, inflation des biens de consommation, indexations concomitantes des salaires, augmentations des dotations et hausse des taux d'intérêt. A cela s'ajoute la nouvelle augmentation de la désormais habituelle mais non moins injustifiable cotisation de responsabilisation. Devant l'absence de recettes supplémentaires des pouvoirs régionaux et fédéraux, les communes sont condamnées à trouver elles-mêmes des moyens supplémentaires. Nous avons fait le choix de ne pas toucher à la fiscalité communale mais d'utiliser en partie les bonis des exercices précédents. La bonne gestion et les bons résultats des années précédentes nous ont permis de boucler le budget de cet exercice pour le moins difficile et inhabituel.

Budget ordinaire

Voici quelques chiffres pour comprendre ce qui est prévu au budget ordinaire : nous prévoyons des recettes et des dépenses à hauteur de **23.002.681 €**.

Le budget est donc équilibré à l'exercice propre. Il dégage un boni global de **351.183 €**, une réserve pour les éventuelles augmentations de dépense à prévoir en cours d'année.

Ce budget est en nette augmentation puisque l'année passée, il s'élevait à quelque 19 millions €.

On l'a dit, les augmentations par rapport à l'année passée touchent aussi bien les coûts énergétiques (+ 500.000 €), les salaires (+1.000.000 €), les frais de fonctionnement, mais aussi les dotations : la Ville intervient dans le budget du CPAS (2.808.404 €), de la Zone de Police Nivelles-Genappe (2.227.333 €) et de la Zone de Secours (473.960 €).

Ce budget ordinaire permet de financer les frais de gestion de l'Administration communale, des 6 implantations scolaires, des 3 crèches, de la bibliothèque, des plaines de vacances, de l'Académie (section de Genappe), mais aussi le ramassage hebdomadaire des déchets, la participation au fonctionnement du parc à conteneurs, l'éclairage public, le fonctionnement du Service des travaux, l'entretien des cimetières ... Le budget ordinaire comprend aussi la charge du remboursement de la dette contractée pour financer les investissements du budget extraordinaire. En 2023, cette charge de dette s'élève à **3.000.000 €**.

Le Budget extraordinaire

La partie du budget qu'on appelle « budget extraordinaire » regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses d'investissement, par exemple : les gros travaux de réfection d'une voirie, l'achat ou la vente de bâtiments, les subsides pour investissement, les nouveaux emprunts, etc. Le budget extraordinaire doit nécessairement être en équilibre puisque nous devons prévoir toutes les recettes pour financer nos projets.

Le montant des investissements prévus pour l'année 2023 est de **7.700.000 €**.

Nous finançons ces projets par des emprunts mais également pas de nombreux subsides et aussi par nos réserves

qui proviennent des bons résultats des années précédentes.

Quelques projets en chiffres



Travaux

Traditionnellement, le poste lié aux travaux de voirie est fort important à Genappe : avec nos 450 km de voirie, nous sommes en effet la commune la plus étendue du Brabant Wallon. C'est logique qu'une large partie de nos dépenses y soit consacrée.

1.400.000 € seront alloués aux travaux de réfection des voiries avec un subside régional. C'est un montant bien plus important cette année, mais subsidié à 60 % par la Région.

Plus de 450.000 € seront alloués aux travaux d'entretien, d'interventions localisées, de réfection des ponts à différents endroits de l'entité. En plus des habituels travaux de réparation et d'entretien, on prévoit la construction d'un rond-point à la rue de Hutte, conjointement avec la commune de Lasne pour sécuriser le carrefour de la rue de la Hutte. Un montant de **100.000 €** est prévu pour démarrer, on l'espère, les travaux de réparation de la rue de Ways, conjointement avec la Région Wallonne, en attendant que se clôture l'expertise judiciaire en cours.

Autre montant très important, c'est celui de **1.000.000 €** inscrit au budget nous permettant de réaliser enfin l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment pour le service des Travaux. Les négociations avec le propriétaire actuel sont encore en cours, mais nous espérons qu'elles aboutissent positivement dans le courant de l'année 2023.



Energie et Mobilité

Cette année encore, nous mettons l'accent sur la transition énergétique et les investissements qui nous permettront de diminuer nos consommations d'énergie, ainsi que sur la mobilité douce.

Nous prévoyons un réseau de chaleur à l'Espace 2000 pour un montant de **800.000 €**. Nous avons prévu ce projet l'année passée mais les offres que nous avons reçues dépassaient l'estimation et le crédit prévu. Nous aurons un subside de 450.000 € de la Région Wallonne pour réaliser cet important investissement.

Nous prévoyons des investissements dans les écoles avec des subsides UREBA pour diminuer les consommations d'énergie (**400.000 €** à l'école de l'Espace 2000, **300.000 €** à l'école de Bousval et **150.000 €** à l'ancienne école de Glabais) et la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la crèche de Bousval et de l'école de Houtain le Val pour un total de **90.000 €**.

En matière de mobilité, nous prévoyons des investissements à hauteur de **625.000 €** pour favoriser la mobilité cyclable avec un subside de la Région Wallonne de 500.000 €.

Dans la foulée de l'étude de mobilité de Houtain le Val, nous prévoyons des réfections de trottoirs pour **150.000 €**. Nous poursuivons les investissements habituels : **22.500 €** pour l'entretien et le balisage des sentiers. En 2023, nous prévoyons l'aménagement d'une rampe d'accès pour personne handicapée à l'Hôtel de Ville pour un montant de **25.000 €** avec subside de la Province du Brabant wallon.



Environnement et Propreté publique

Nous bénéficions à Genappe d'un cadre de vie apprécié par tous. Il est très important de le sauvegarder et de favoriser la biodiversité dans notre entité.

Nous prévoyons **10.000 €** pour encourager la biodiversité, **15.000 €** pour l'entretien des plantations le long du Ravel, **7.500 €** pour le nettoyage du Ravel avec une ASBL d'insertion sociale qui travaille avec un cheval de trait et **7.500 €** pour l'engazonnement et la verdisation des espaces verts et **10.000 €** pour la gestion différenciée des espaces verts.



Aménagement du territoire

Maintenant que notre nouvelle opération de rénovation urbaine a été approuvée par la Région Wallonne, nous pouvons poursuivre les acquisitions à l'îlot Mintens avec un crédit de **250.000 €** et entamer l'étude de la 1ère fiche de l'opération de rénovation urbaine consacrée au parcours urbain avec un crédit de **30.000 €** des subsides régionaux.



Jeunesse et sport

Vu le succès du skate park auprès des jeunes, nous prévoyons le remplacement de 2 modules pour la somme de **23.000 €**. Nous terminons l'aménagement du local scout à Bousval pour **30.000 €** et plaçons un module de jeu pour adolescents à la toute nouvelle plaine de jeu de Houtain le Val pour **10.000 €**.

Gérard Couronné,
Bourgmestre en charge des Finances et du Budget

LES TAXES N'AUGMENTENT PAS

Malgré la situation très particulière et très difficile de ce budget 2023, nous sommes très heureux de maintenir une fiscalité inchangée. Les principales taxes sont restées identiques par rapport à l'année passée : pas d'augmentation pour les additionnels à l'IPP ou au précompte immobilier. Pas d'augmentation non plus pour la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, ni pour la taxe salubrité qui reste à 30 € par ménage. On associe parfois cette taxe à tort au fait de bénéficier d'un raccordement à l'égout. En fait, cette taxe couvre toutes les prestations de propreté publique (ramassage des poubelles publiques et des déchets clandestins, balayage et nettoyage des routes, curage des avaloirs, déneigement ...)

Par contre, nous avons augmenté certaines taxes, principalement celles qui ne touchent pas tout le monde : l'inhumation dans un cimetière de Genappe d'une personne qui n'était pas domiciliée à Genappe est passée de 100 à **200 €** ; la taxe pour le raccordement à l'égout passe de 125 à **250 €** ; la licence d'exploitation de taxi est désor-

mais taxée à 600 € par véhicule et la redevance du parking en zone bleue est passée de 20 à **30 €** : une augmentation mais à laquelle il est facile d'échapper : en stationnant son véhicule dans un parking non soumis à la zone bleue, et si l'on est garé dans un stationnement en zone bleue, en limitant la durée de son stationnement et en mettant son disque !

Les cartes d'identité pour adultes ont également augmenté pour coûter maintenant le prix de **30 €**, mais cette augmentation est due à l'augmentation des coûts de fabrication qui nous sont facturés par le Pouvoir fédéral. Enfin, le permis de détention d'un animal domestique sera facturé à partir du 1er janvier à **5 €**.

Bon à savoir sur les taxes communales :

La taxe additionnelle à l'IPP est fixée à Genappe à **7,5 %**, alors que la Région Wallonne autorise un taux maximal de 8,8 % et que plusieurs communes, dont certaines communes limitrophes, ont adopté ce taux maximal. Cela représente une recette de **7.866.000 €**.

La taxe additionnelle au précompte immobilier à Genappe est fixée à **2200** centimes, alors que la Région Wallonne autorise un taux maximal de 2600 centimes, taux adopté à nouveau par plusieurs communes dont certaines communes limitrophes. Cela représente une recette de 4.623.000 €

Depuis l'année passée, la taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets est fixée aux taux de 71 € pour une personne isolée, 106 € pour un ménage de 2 personnes et 121 € pour un ménage de 3 personnes et plus. Elle n'a pas augmenté cette année.

Cela représente une recette de presque **700.000 €** exclusivement consacrée au paiement des frais de collecte et de traitement des déchets. Avec cette taxe et le paiement des sacs poubelles blancs et verts, la commune ne fait aucun bénéfice puisque ces recettes servent exclusivement à payer les factures relatives aux déchets.



EPICOEUR À GENAPPE

Savez-vous que juste à côté de chez vous sont implantés bon nombre de fermes, brasseries, artisans et producteurs en tous genres ? Y sont produits fruits, légumes, pommes de terre, pains, bières, viandes, charcuteries, produits laitiers, pâtes, farines, jus, lentilles, micro-pousses, miel, confitures, glaces, œufs, cookies, ...

On dénombre une centaine de producteurs sur le territoire du Pays des 4 Bras (Les Bons Villers, Genappe et Villers-la-Ville). Ils ne sont pas tous visibles : parmi eux, certains ont la chance d'avoir leur propre magasin et d'autres pas. C'est aussi pour eux qu'EpiCoeur met toute son énergie.

EpiCoeur est une coopérative citoyenne qui s'est donnée pour mission de mettre en avant le savoir-faire local et la qualité des produits bien de chez nous ; de favoriser le circuit-court et l'autonomie alimentaire de notre région et de faciliter l'accès à ces mêmes produits en limitant le nombre de kilomètres parcourus et en

pratiquant des prix justes (prix fixés par le producteur), ...

Présente sur le territoire depuis 6 mois, EpiCoeur se rapproche des habitants de Genappe en leur permettant de venir retirer leurs achats locaux en plein cœur de la ville, à l'épicerie en vrac : Les P'tits Pots.

Concrètement ?

Achat en ligne du dimanche 12h au mercredi 14h - <http://www.epicoeur.be/>
Retrait de la marchandise le vendredi de 15h à 19h (sur le site d'Agricoeur à Frasnes-Lez-Gosselies) ou de 16h à 18h (aux P'tits Pots à Genappe) selon le point relais de votre choix.

EpiCoeur fonctionne grâce aux bénévoles. Vous avez envie de nous aider ? benevoles@gmail.com ou info@epicoeur.be



PROJET DE R&D « SMS »

La société ATM-PRO, dont Alexis Dutrieux est le gérant, vise à démontrer, au travers de son projet de Recherche & Développement (R&D) « SMS » ou « Services de Mobilités intelligentS », qu'il est possible de réduire drastiquement ses dépenses énergétiques, en utilisant au maximum l'énergie renouvelable (ER) produite localement.

Les réductions d'émissions de CO2 pourraient également être importantes et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Partant du constat que les véhicules attendent leur conducteur la plupart du temps, ATM-PRO étudie la possibilité de rendre ces véhicules inutiles « e-utiles ». ATM-PRO a installé dans son « Living Lab » ou « Laboratoire Vivant » un parking de co-voiturage équipé de plusieurs bornes de recharge.

Les premières, classiques ou encore dites « V1G », sont uniquement utilisables pour charger les véhicules. Les autres sont des bornes dites « V2H » (« Vehicle-to-Home ») qui permettent, outre de charger le véhicule, de restituer l'énergie renouvelable emmagasinée de jour dans le véhicule pour soutenir l'apport d'électricité durant la nuit, c'est-à-dire lorsque la voiture est de retour au domicile.

Du fait d'importantes difficultés liées au raccordement de son installation photovoltaïque au réseau d'Ores ayant comme conséquence une perte non négligeable d'une partie de la production d'ER lors des périodes ensoleillées, ATM-PRO a dû renoncer temporairement à ouvrir son parking de co-voiturage à des véhicules externes mais a néanmoins pu réaliser des tests et mesures en interne.

Ces derniers commencent à apporter quelques enseignements :

- Les véhicules électriques per-

mettent d'accumuler l'énergie renouvelable produite localement, ou encore « en circuit court », dans de belles proportions (capacité de la batterie du véhicule électrique ~ 62 kWh) ;

- Les véhicules électriques permettent de réduire les besoins d'électricité venant du réseau en période « nocturne » et donc de participer à la réduction des pics de consommation en soirée et début de journée (voir figure 1 & 2) ;

- Les bornes « V1G » peuvent assurer la recharge des véhicules électriques à partir de l'énergie renouvelable locale et ainsi assurer que le véhicule électrique soit bien « Zéro-émission » ;

- Les bornes « V2H » permettent d'augmenter l'usage de l'énergie produite en journée et localement via la restauration de l'énergie en période « nocturne » ;

En termes de bilans pour le site de ATM-PRO, les résultats pour la période allant du 1er mai 2022 au 31 octobre 2022 sont les suivants (voir figure 3) :

- Les véhicules électriques ont permis une économie d'énergie de plus de 8,1 MWh ;

- Les émissions de CO2 du site ont pu être réduites de plus de 10,5 t CO2 ;

- Grâce aux bornes « V2H » et à ses véhicules électriques, l'auto-suffisance des productions renouvelables du site de ATM-PRO se monte à plus de 93 %, réduisant drastiquement le recours à l'électricité du réseau.

- Les économies réalisées du fait de la quasi-indépendance énergétique du site dépassent les 13,6 k€.

Dans les perspectives, lorsque le réseau de distribution lui permet-

tra d'être 100 % opérationnel, le site de ATM-PRO pourra être ouvert au co-voiturage. Cette étape est importante, car en réduisant le nombre de kilomètres parcourus grâce au partage de véhicule / co-voiturage, l'énergie consommée pour assurer la mobilité et les besoins à domicile sera considérablement réduite, et ce à hauteur des économies de kilomètres.

Pour réaliser cette étape, ATM-PRO recherche des volontaires pour participer au co-voiturage et permettre l'analyse des flux énergétiques liés à la mobilité et aux consommations à domicile (contact : info@smart-mobility-services.be).

Les premiers résultats engrangés montrent que le véhicule électrique peut devenir un acteur essentiel dans la fourniture d'électricité à la maison tout en allégeant la « charge » imposée au réseau des GRD (Gestionnaires de Réseaux de Distribution). Les investissements à domicile pourraient alors se limiter à une installation photovoltaïque dont la production pourrait être directement « auto-consommée ».

Lors de la charge du véhicule en journée sur le lieu de travail ou sur un parking de co-voiturage, l'énergie renouvelable produite est directement stockée pour être consommée à domicile après avoir fourni le service de mobilité à son utilisateur.

Les niveaux d'indépendance énergétique atteints jusqu'à présent sur le site de ATM-PRO montrent qu'il est possible d'améliorer la résilience du site face aux éléments externes.

Au vu de la crise énergétique et de la hausse des prix de l'énergie que nous connaissons actuellement, ce résultat est particulièrement intéressant.

Bonne perspective donc dans le cadre d'un déploiement à plus grande échelle des véhicules électriques.

MOBILITÉ

LE PERSONNEL COMMUNAL MOUILLE SON MAILLOT

A l'occasion de la semaine de la mobilité au mois de septembre dernier, le personnel de la Ville, des écoles communales, du CPAS et du 38, carrefour culturel a participé au challenge mobilité.

L'objectif était d'adopter des modes de déplacement doux pour venir travailler et donc diminuer son empreinte carbone, et de « s'affronter », en toute sympathie et camaraderie, pour parcourir le plus grand nombre

de kilomètres en mode doux.

Ce sont 36 personnes qui ont participé à ce challenge et parmi elles 10 personnes ont pu pour ce faire bénéficier du prêt d'un vélo électrique pour tester ce mode de déplacement.

Ensemble, elles ont totalisé 4.524 km parcourus, à pied, à vélo, en trottinette... soit une réduction des émissions de CO2 de 814 kg ! Bravo à tous les participants !

Et ce n'est pas tout !

Ce défi était doté d'un prix offert par la Ville d'une valeur de 1.000 € ; les vainqueurs du challenge (le personnel de la Ville) ont décidé d'offrir ce prix à la Baïne, Maison d'accueil d'enfants et adolescents à Houtain le Val, afin de leur permettre d'acquérir du matériel pour favoriser la mobilité douce des leurs résidents.

Un p'tit coup de pouce pour un coup de pédale !



BUREAU DECHAMPS-OTLET
VOTRE ASSURANCE QUALITÉ

FSMA 0748.731.320

Votre courtier en assurances et placements sur Genappe

Adresse bureau : 071/812 123
Rue de Ransart, 92 info@budeo.be
6220 Fleurus www.budeo.be

Sur rendez-vous :
Chemin de la Cense brûlée, 43
1472 Vieux-Genappe





SENIORS

COMMENT GAGNER UN TEMPS PRÉCIEUX EN CAS D'URGENCE ?

Elle est jaune et ressemble à la boîte à tartines de nos enfants, mais sa destination est tout autre...

La « boîte jaune » ... baptisée la « Senior Focus », contient un questionnaire détaillé à compléter et à faire remplir par votre médecin traitant.

Elle regroupe les données qui pourraient être très utiles voire vitales en cas de problème de santé : votre description précise, vos caractéristiques physiques, vos maladies éventuelles, vos

allergies, vos médicaments ainsi que d'autres informations importantes.

En cas de perte de mémoire, de connaissance, d'accident ou de disparition, les Services de secours pourront trouver ces informations plus rapidement grâce à votre boîte jaune. Ce qui permettra de gagner un temps précieux pour vous venir en aide. De manière universelle et afin de faciliter le travail des Services de secours, une convention prévoit que cette boîte doit être placée

dans votre frigo.

Cette précieuse boîte est offerte par la Ville de Genappe et la Province du Brabant wallon, aux personnes de plus de +/- 60 ans. Elle est disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

N'attendez pas ... elle a sa place dans votre réfrigérateur !

Pour plus d'information contactez Hugo Sacré au 067/79 42 43 ou par e-mail hugo.sacre@genappe.be



LE TUTORAT DE GROUPE CQFD EST DE RETOUR

Tu es en secondaire ? Ta session d'examens ne s'est pas bien passée ? Ou tu as simplement envie de revoir la matière de ton choix dans une ambiance studieuse et conviviale ? Viens prendre des cours de soutien scolaire en groupe avec CQFD !

Tempo à l'Espace 2000. Le tarif est de 5€ par heure de cours. La première séance de 2023 est programmée le 21 janvier. Et on continue de réviser ensemble tous les samedis jusqu'au mois de mai (hors vacances scolaires).

Intéressé-e ? Envoie un mail à cqfdgenappe@amotempo.be. Le/la responsable du tutorat te donnera toutes les infos. L'argent ne doit pas être un frein à la participation : n'hésitez pas à nous contacter pour trouver des solutions (067 21 94 55).

Le tutorat de groupe CQFD, c'est de l'entraide entre jeunes. Ce sont des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'université ou en haute école qui donnent des cours particuliers en maths, sciences, français, langues, méthodologie de travail...

Chez nous, pas de leçons rébarbatives, pas de main levée, pas de stress : tu viens avec ton cours ou ton devoir à corriger et on trouve la solution ensemble. On se réunit tous les samedis, de 10h à 12h, au local de l'AMO

Le tutorat de groupe CQFD est un projet de La Chaloupe AMO et de l'AMO Tempo, en collaboration avec la Ville de Genappe. Nous bénéficions du soutien financier du Fonds Social Européen.

PCS

... À NOUS LA CULTURE !



L'association « Article 27 » lutte pour faciliter l'accès et la participation à la vie culturelle pour toute personne vivant sur l'entité de Genappe et qui se trouve en situation sociale et/ou économique difficile. Celle-ci réduit le coût, favorise et encourage la participation à certaines activités sur l'entité. Elle travaille avec un réseau d'opérateurs culturels et sociaux. La Ville de Genappe travaille en partenariat avec l'ASBL depuis quelques années.

Concrètement, pour se procurer ces tickets, il suffit de vous adresser directement aux associations qui s'occupent du/des projet(s) culturel(s) qui vous intéresse(nt). Celles-ci réaliseront une demande à la Ville de Genappe si elles le jugent justifié. Cette offre est réservée aux citoyens de Genappe.

Durant ces dernières années, énormément de tickets ont été distribués dans le but de garantir

un accès à la culture pour tous au moyen d'un ticket permettant d'assister aux spectacles ou aux animations culturelles pour 1,25 €. Nos associations partenaires sont le Centre Culturel, la Maison des Jeunes, l'AMO Tempo, CEC Les Lez'Art...et tant d'autres !

Informations :
Justine Servais : 067/79.42.39
ou justine.servais@genappe.be



PLUS D'INFOS SUR NOTRE FACEBOOK @VILLEDEGENAPPE



BIBLIOTHÈQUE

UN AUTRE REGARD SUR LA MIGRATION

Genappe est un territoire en pleine mutation et nous y accueillons depuis peu, un centre Croix-Rouge. Ce centre accueille des hommes et des femmes qui ont fui un pays, une famille et dont l'histoire est parfois transposée sur papier.

- Nous avons réalisé une sélection de romans, documentaires et bandes-dessinées sur le sujet que nous vous proposons de découvrir ci-dessous :
- Le bleu des abeilles / Alcoba,

- Laura – Gallimard, 2013
- Eldorado / Gaudé, Laurent – Actes Sud, 2007
- Les véritables enjeux des migrations / Gourécitch, Jean-Paul – Rocher, 2019
- Haytham : une jeunesse syrienne / Hénin, Nicolas – Dargaud, 2016
- La mer, le matin / Mazzantini, Margaret – Laffont, 2012
- Certaines n'avaient jamais vu la mer / Otsuka, Julie – Phébus, 2012
- Persepolis : trois tomes / Sa-

- trapi, Marjane – Association, 2007
- Ulysse from Bagdad / Schmitt, Eric-Emmanuel – Albin Michel, 2008
- L'Odyssée d'Hakim : trois tomes / Toulmé, Fabien – Delcourt, 2019

Cette sélection sera disponible à la bibliothèque, dès le 10 janvier. Renseignements : Bibliothèque de Genappe Dumont Virginie – 067/79.42.92 – virginie.dumont@genappe.be



ACHETER OU VENDRE ?

CEDIMMO@ERA.BE 067 70 07 79 ERA.BE/CEDIMMO





CARNET DE L'ÉTAT CIVIL

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Règlement Général de Protections des Données, entré en vigueur le 25 mai 2018, vise à la protection des informations et données privées. Désormais, il appartient aux familles de décider de la publication des naissances, décès et mariages qui les concernent, dans le Bulletin communal.

NAISSANCES

- SONVEAUX Chloé de Baisy-Thy

MARIAGES

- Mr LEBRUN Valentin et Mme ZECCHINI Laini de Houtain-Le-Val



CIMETIÈRES

UN NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LA GESTION DES CIMETIÈRES

Chaque année, le service Etat Civil fait le relevé des concessions arrivant à échéance l'année suivante. Ce service est chargé d'afficher ces concessions pendant 1 an (le temps de deux Toussaint) dans les cimetières afin de prévenir les familles qu'elles ont la possibilité de les renouveler.

Les concessions temporaires sont renouvelables pour une durée de 15 ans moyennant le paiement d'une taxe communale de 250 € et les anciennes concessions à perpétuité sont renouvelables gratuitement pour une durée de 25 ans. Le Service est également chargé de rechercher les ayants droit des concessions arrivant à échéance afin de leur adresser un courrier personnel pour les prévenir de la possibilité de renouvellement.

Après un an, si personne ne s'est manifesté pour renouveler les concessions arrivées à échéance, elles sont alors récupérées par la commune et redeviennent propriété communale. Le Service Travaux peut alors, après délibération du Collège, décider d'exhumer les restes mortels pour les placer dans l'ossuaire du cimetière. Cette démarche est toujours effectuée dans le respect des défunts. Ceci permet de pallier le manque de place grandissant dans nos cimetières.

Les terrains non concédés (fosses ordinaires) sont octroyés gratuitement mais ne sont valables que pour une durée de 15 ans et ne sont en aucun cas renouvelables. Une fois que le terrain non concédé arrive à échéance, il est également affiché dans les cimetières mais le service Etat Civil fait bien mention du fait qu'il n'y a pas d'option pour renouveler ce terrain. Il redevient alors propriété communale.

Durant cet hiver, une série d'exhumations vont avoir lieu dans nos cimetières (principalement à Bousval). Les concessions concernées seront affichées à titre informatif car elles sont redevenues propriétés communales depuis un certain nombre d'années.

Le règlement des cimetières de la Ville de Genappe, approuvé par le Collège communal en date du 30/11/2022 et approuvé par le Conseil communal en date du 20/12/2022, est disponible sur le site internet de la Ville ou via ce QR Code:



**INFORMEZ-VOUS
SUR NOS RÉSEAUX:
VILLE DE GENAPPE/GENAPPE.BE**

PCS

LE PROJET SOLIDARITÉ S'IMPLANTE CHEZ NOUS

L'AMO Tempo à la chance d'accueillir la nouvelle antenne Solidarité.

Lance-toi dans l'aventure à partir du 16 janvier ! L'année citoyenne Solidarité est un projet de volontariat qui rassemble des jeunes de 16 à 25 ans, venant de tous les horizons, pour une période allant de janvier à juin, 4 jours par semaine de 9h à 17h.

L'objectif vise à remobiliser/valoriser le jeune dans divers domaines de son environnement, que cela soit au niveau familial, sociétal ou personnel. C'est en équipe de 8 à 10 jeunes que les volontaires s'engagent dans le projet, qui repose sur 3 axes de travail :

Des actions de volontariat pour diverses associations ; des formations et modules de sensibilisation aux réalités sociétales, culturelles et environnementales qui nous entourent ; des modules de maturation personnelle pour mieux s'orienter par la suite.

L'idée est d'offrir, à travers les actions menées, un moment pour le jeune de se poser, réfléchir à ses envies/projets, de découvrir divers secteurs mais aussi de s'investir personnellement au service de la collectivité.

L'engagement doit être décidé librement et en connaissance de cause.

Nous mettons en avant la coopération et la volonté du jeune à s'investir dans le projet. En aucun cas ce dernier ne sera forcé à participer. L'année citoyenne est, avant tout, un projet d'équipe. C'est donc « ensemble » que les volontaires vivent cette expérience et s'enrichissent de la vie du groupe et des activités proposées.

Les inscriptions sont ouvertes. Si tu es intéressé-e par l'aventure, n'hésite pas à venir nous rencontrer pour poser toutes tes questions ! Au Boulevard des archers, 12 -1400 Nivelles 067/21.94.55 solidaritenivelles@amotempo.be www.solidarcite.be

ÉNERGIE

ALLÉGER VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures supplémentaires pour alléger la facture énergétique des ménages. Quelles sont-elles, de quoi s'agit-il ? Vous trouverez ci-dessous quelques réponses à vos questions.

Tout le monde a-t-il droit au forfait fédéral de base pour l'énergie ?

La prime est uniquement destinée aux clients résidentiels qui avaient au 30 septembre 2022 un contrat d'énergie variable ou un contrat d'énergie fixe conclu ou renouvelé après le 30 septembre 2021

La prime ne s'applique pas aux clients qui bénéficiaient d'un statut protégé fédéral (tarif social) au 30 septembre 2022, aux secondes résidences, aux clients occasionnels et à tous les contrats qui ne relèvent pas des périodes de référence susmentionnées. Par exemple : si vous avez encore un contrat fixe au 30 septembre 2022 que vous avez conclu avant le 30 septembre 2021.

Quel est le montant du forfait fédéral de base pour l'électricité et/ou le gaz naturel ?

Pour l'électricité, vous recevez 61 € par mois et pour le gaz naturel, 135 € par mois. Le forfait total est donc de 196 € maximum par mois pour les deux types d'énergie.

Que dois-je faire pour obtenir le forfait ?

En principe, vous ne devez rien faire. Les informations sont échangées entre le fournisseur d'énergie, le SPF et le Registre national afin que le fournisseur puisse faire le nécessaire pour tous les ayants droit.

Comme pour la prime de chauffage, il y a toutefois une petite chance que la correspondance entre les différentes bases de données ne soit exacte à 100%.

Un numéro de boîte manquant ou une lettre en trop dans votre nom peuvent bloquer la correspondance et empêcher que l'attribution automatique soit faite.

Si tel est votre cas, vous pouvez faire une demande via un for-

mulaire en ligne du Gouvernement entre le 23/01/2023 et le 30/04/2023.

Attention ! C'est le fournisseur d'énergie chez qui vous aviez votre contrat d'énergie au 30 septembre 2022 qui paie la prime.

Quand recevrai-je le paquet énergétique de base ?

En décembre 2022, les montants seront versés sur le compte du client. Si vous ne voyez rien arrivé, téléphoner à votre fournisseur en janvier 2023. Après le 15/3/2023, conformément au décret du SPF, vous perdez le droit à la prime.

Je ne remplis que les conditions de l'offre de base pour l'électricité ou le gaz naturel. Quelle prime recevrai-je finalement ?

Vous ne recevez la prime que pour le type d'énergie avec lequel vous remplissez les conditions du forfait de base. Pour l'électricité, vous recevrez 61 € par mois, pour le gaz naturel 135 €. Vous recevrez donc au maximum 196 € par mois (pour novembre et décembre 2022).

J'ai changé de fournisseur en octobre, qui paiera ma prime ?

C'est le fournisseur d'énergie chez qui vous aviez un contrat d'énergie au 30 septembre 2022 qui paie la prime. Si vous remplissez les conditions auprès de votre fournisseur précédent, c'est lui qui vous versera la prime.

Comment obtenir le forfait pour les mois de janvier, février et mars 2023 ?

Il est en effet question de prolonger le forfait pour les mois d'hiver, du moins lorsque les prix resteront normalement les plus élevés. Pour l'instant, on ne sait pas encore comment ces éventuelles primes supplémentaires seront réglées. Nous vous tiendrons informés ici ou par le biais de nos autres canaux.

Je n'ai pas reçu mon paquet fédéral d'énergie de base en décembre, que dois-je faire ?

Si vous n'avez rien reçu du tout, vous pouvez vous adresser au SPF entre le 23 janvier 2023 et le 30 avril 2023. Le formulaire de contact

n'est pas encore disponible pour le moment.

Quelles sont les autres mesures de soutien encore en place ?

La crise énergétique dure depuis un an maintenant. Le gouvernement a déjà annoncé plusieurs mesures pour alléger la facture finale des ménages :

La TVA est passée de 21 % à 6 %. Il s'agissait à l'origine d'une réduction temporaire, mais le récent accord budgétaire fédéral a prévu une réduction permanente.

Tous les titulaires d'un contrat d'électricité résidentiel recevaient déjà une prime fédérale de chauffage de 100 €. En principe, la prime était accordée automatiquement si le flux de données entre le fournisseur de mazout, le SPF et le Registre national correspondait à 100%. Dans le cas contraire, vous deviez demander la prime via le module en ligne du gouvernement.

Ce délai a été prolongé jusqu'au 1er novembre 2022 et, dans l'intervalle, des pourparlers sont en cours avec le gouvernement pour prolonger encore ce délai.

Le groupe cible des personnes ayant droit au tarif social a été étendu à 1 million de ménages.

Diverses subventions sont également disponibles pour les investissements en matière d'économie d'énergie. Celles-ci dépendent des régions : Flandre ou Wallonie.

Je me chauffe au mazout, ai-je également droit à la prime ?

Vous devez demander le chèque en ligne et signer numériquement votre demande avec votre carte d'identité. Il existe également une version papier du formulaire de demande que vous devez renvoyer au SPF Economie, Direction générale Energie - Cellule Prime Mazout 300 euro, Avenue du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles. Pour un bien individuel, utilisez formulaire type A.

Si vous habitez dans un immeuble collectif (copropriété) avec chauffage au mazout via une installation commune, utilisez le formulaire type B. Vous devrez ensuite fournir le numéro de CBE de la copropriété.



CIRCULATION

LE RÉSEAU CYCLABLE LOCALE SE PRÉCISE

Vous le savez, la commune travaille depuis plusieurs années à la concrétisation de son réseau cyclable. Cela se traduit par des travaux de sécurisation du réseau mais aussi de nouvelles infrastructures cyclables. C'est précisément ce dont il sera question dans les prochaines lignes.

A Baisy-Thy

L'Aménagement de la liaison entre la N5 à Baisy Thy aux ruines de Villers la Ville devrait se concrétiser en 2023-2024 grâce à des travaux réalisés par la Ville de Genappe (dans le cadre du subside régional PIWACY) et par la Province du Brabant wallon (dans le cadre de l'amélioration de son réseau point nœud (PN).

4,5 Km de trajets seront aménagés pour sécuriser les déplacements cyclables dans les rues suivantes : Godefroid de Bouillon, Deux Saules, Croisette, Ry d'Hez et ensuite sur les chemins publics vers les 4 Chênes à Villers la Ville. Les travaux consisteront principalement à aménager des pistes cyclables en accotements, à la réfection de trottoirs existants et également de marquages et changements de bordures. Il s'agira notamment de bandes cyclables suggérées dans les zones plus urbaines avec la présence de dispositifs ralentissant les vitesses, de la réfection de piste/trottoir existants notamment via raclage et pose d'asphalte avec ponctuellement des élargissements,

de la création d'aménagements cyclables en accotements avec de nouvelles bordures et du revêtement en asphalte.

A Vieux-Genappe

Dans le cadre de l'aménagement de son réseau point nœud, La Province travaillera à la réfection des PN 77 et 5. Il s'agira de remettre à neuf une partie du chemin St Thiry et du Chemin de Hal en vue de les rendre plus praticables pour les déplacements cyclables.

A Loupoigne

Finalisation de la voie verte vers la rue A Ginion et quelques marquages au sol dans la rue A. Ginion vers l'entrée du Ravel.



CIRCULATION

MISE EN ZONE BLEUE PARTIELLE ET TEMPORAIRE DE LA PLACE DE BOUSVAL

A la demande d'une partie des commerçants de la Place communale, le Collège communal a décidé de mettre en zone bleue une partie des emplacements de stationnement.

Cette mesure a pour objectif, le temps des travaux d'aménagement de la Place de la Gare, de limiter le nombre de voitures tampons (stationnement de très

longue durée). C'est une façon de garantir une rotation dans une partie du stationnement à destination des clients des commerces.

Concrètement, du lundi au vendredi, de 9h à 18h, les 4 places de stationnement se trouvant en face du Louis Delhaize, de l'institut de Beauté et de la coiffeuse seront limitées à un

stationnement de maximum 30 minutes.

Les 4 places de stationnement se trouvant sur la place, du côté de l'avenue des Combattants, seront, quant à elles, limitées au stationnement de maximum 2h.

Cette mesure est entrée en vigueur le 12 décembre 2022 et durera le temps des travaux de la Place de la Gare.

AGENDA

RENCONTRE

18 JANVIER

De 18h30 à 21h30
Ouverture du centre d'accueil de la croix rouge.
Salle du Conseil communal
Voir article page 6

BALADE À LOUPOIGNE

5 FÉVRIER

À 10h
Départ de la place Nicolay
Voir article page 5

HABITER VIEUX GENAPPE

20 JANVIER

À 19h.
Devant l'église de Vieux-Genappe
Voir article page 6

ZÉRO DÉCHET

8 FÉVRIER

À 19h30, au 38, Carrefour culturel – 12€
Réservation indispensable
Préparer un repas zéro déchet avec l'équipe du 38
Voir article page 5

ATELIER 2.0

21 JANVIER

Première rencontre : Trucs et astuces pour les aînés.
Info : www.le38.be

CINÉ-CLUB

2 FÉVRIER

À 20h au Monty – 5 €
Réservation indispensable
« La chasse » de Thomas Vinterberg
Voir article page 6

CONFÉRENCE

9 FÉVRIER

À 20h, salle du conseil communal.
« Soutenir notre immunité par la nutrition raisonnée IN ® »
Animée par Marie-Claude Dubois
Organisée par l'asbl soins et santé Genappe
Voir article page 8



SERVICE POPULATION - ETAT CIVIL :
ACTE DE MARIAGE, COMPOSITION DE MÉNAGE, CERTIFICAT DE VIE...
DÉCOUVREZ NOTRE E-GUICHET SUR GENAPPE.GUICHET-CITOYEN.BE/ DEMARCHES/